



**ASSOCIATION POUR LES DROITS DE L'HOMME
ET L'UNIVERS CARCERAL (ADHUC)**

Human Rights and Prison Universe Association

Organisation non gouvernementale, membre du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC) dotée du Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), Membre de la Coalition des ONG de la Cour Pénale Internationale (CPI), de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), de l'Alliance Internationale des Peuples Autochtones et Tribaux des Forêts Tropicales (AIPATFT), de la Coalition Nationale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), de la Coalition pour la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CEAC), de Rights Resources Initiative (RRI)

RAPPORT



Régiment Blindé 05/03/2012

SUR LA SITUATION D'EXPLOSION DU DEPOT D'ARMES DE MPILA DU 4 MARS 2012

B.P: 2161 Fax: 81.18.28 Tél : (242)521.54.07/665.04.03/634.87.43/556.14.63 E-mail : adhuc_congo@yahoo.fr
Adresse: 76, rue Ossélé Mougali (Arrêt marché Mougali, rue de l'Hôtel Eclipse) Brazzaville République du Congo

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
I. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO	5
<i>a) Situation géographique</i>	6
<i>b) Organisation administrative</i>	6
<i>c) Cadre institutionnel</i>	7
II. PRESENTATION DE L'ADHUC	8
III. CONTEXTE DE L'EVENEMENT ET JUSTIFICATION DU RAPPORT PRESENT :	9
IV. CONSTAT ET ANALYSE DE LA SITUATION	10
V. DESCRIPTION DE L'ENQUETE SUR TERRAIN	11
A. Conseil des ministres du 04 Mars 2012.....	11
B. Visite des sites, des hôpitaux, des quartiers touchés et crèche de Mougali III	12
1. La Cathédrale Sacré Cœur	13
2. Notre Dame de Rosaire	16
3. Le centre sportif de Baongo.....	17
4. Le stade Marchand	17
5. L'Eglise Kimbanguiste.....	18
6. Marché Nkombo.....	18
C. Enquêtes faites dans les hôpitaux	20
1. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)	20
2. L'hôpital de Makélékélé	20
3. Le centre de Mpissa	20
4. L'hôpital militaire.....	20
D. Les quartiers sinistrés	21
1. Premier niveau	21
2. Second niveau	25
VI. RECOMMANDATIONS	28
<i>a) Au Président de la République</i>	28
<i>b) Au Gouvernement de la République du Congo</i>	28
<i>c) Au Parlement</i>	28
<i>d) Aux Nations Unies et à l'Union Africaine</i>	28
<i>e) Aux médias et aux Organisations de la Société Civile</i>	28
VII. REMERCIEMENTS	30

I N T R O D U C T I O N

Avant de commencer, observons une minute de silence à la mémoire des innocentes victimes !

L'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral, ADHUC, est très préoccupée, indignée, et attristée suite à la violente explosion du dépôt d'armement des forces armées congolaises dans le quartier de Mpila, survenue le dimanche 04 mars 2012 à Brazzaville. Cette explosion, qui a occasionné de très nombreuses pertes humaines et d'importants dégâts matériels, a endeuillé toute la République du Congo.

L'ADHUC exprime ses condoléances à toute la population congolaise à l'occasion du drame que notre pays est en train de vivre, depuis ce dimanche 04 mars 2012. Elle formule des bénédictions pour le repos de l'âme des innocentes victimes ainsi que pour un prompt rétablissement des blessés.

L'ADHUC, dans le souci de mieux comprendre cette situation dramatique qui a détruit en totalité les quartiers de Mpila, Ouenzé, Dragage et autres, s'est impliquée depuis cette date via la mise en place d'une équipe d'observation de la situation, composée des membres du Bureau Exécutif National.

I. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

LA CARTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



a) Situation géographique

Située au cœur du continent africain et à cheval sur l'équateur, la République du Congo est un pays d'Afrique Centrale. Le Congo – Brazzaville est limité au Nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au Sud par l'Angola (avec l'enclave du Cabinda), à l'Est par la République Démocratique du Congo (RDC) dont il est séparé par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, et enfin à l'Ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique.

Cette situation géographique lui confère un rôle stratégique dans la sous-région d'Afrique Centrale puisque la République du Congo en constitue ainsi la principale porte d'entrée et de sortie ; D'où sa vocation de pays de transit.

La République du Congo s'étend sur une superficie de 342.000 Km² pour une population estimée à 4 012 809 habitants et composée à 49% d'hommes et 51% de femmes. Cette population est, en moyenne, jeune, avec 45% de personnes ayant moins de 15ans. Elle est répartie entre zones rurales (43%) et urbaine (57%).

b) Organisation administrative

La République du Congo est actuellement régie par la Constitution adoptée par référendum le 20 janvier 2002 dans le contexte électoral de cette année là.

Cette Constitution fixe l'organisation administrative du Congo, divisée en collectivités locales distinctes. Ainsi, on trouve les **départements**, les **communes**, les **districts**, les **arrondissements**, les **cantons**, les **villages** et les **quartiers**.

Actuellement, le Congo compte 12 **départements** à savoir :

1. Brazzaville qui est la capitale politique et administrative
2. La Bouenza (chef lieu Madingou)
3. La Cuvette (chef lieu Owando)
4. La Cuvette – Ouest (chef lieu Ewo)
5. Le Kouilou (chef lieu Pointe- Noire)
6. La Lekoumou (chef lieu Sibiti)
7. Le Niari (chef lieu Dolisie)
8. La Likouala (chef lieu Impfondo)
9. Les Plateaux (chef lieu Djambala)
10. La Sangha (chef lieu Ouesso)
11. Le Pool (chef lieu Kinkala)
12. Pointe Noire qui est la capitale économique (département autonome)

Ces départements et communes sont des collectivités locales appelées ainsi à gérer librement leurs affaires. Ils sont placés soit sous la responsabilité des préfets secondés par les sous-préfets, soit sous la responsabilité des préfets suivis des maires et maires d'arrondissements.

c) Cadre institutionnel

La Constitution précitée, prévoit les trois (3) pouvoirs classiques (exécutif, législatif et judiciaire).

Cette Constitution a institué un régime présidentiel accordant au Président de la République de très larges pouvoirs. Elu pour un mandat de sept (7) ans renouvelable une fois, le Président de la République est le chef de l'exécutif. Il nomme les ministres et met fin à leurs fonctions.

La Constitution prévoit un Parlement bicaméral avec une Assemblée Nationale de 137 membres élus pour une période de cinq (5) ans et un Sénat de 66 sièges. Le mandat des sénateurs est en principe de six (6) ans. Le Sénat est renouvelable tous les trois (3) ans, de moitié, par tirage au sort.

Aux termes de cette Constitution, le Parlement ne peut pas voter de motion de censure contre le Gouvernement. L'Assemblée nationale n'a pas le pouvoir de démettre le Président de la République qui ne peut la dissoudre. Elle incarne le pouvoir législatif qu'elle exerce avec le Sénat.

Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Suprême, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, les Cours d'Appel et les autres juridictions nationales.

Cette Constitution prévoit plusieurs autres institutions :

- La Haute Cour de Justice,
- Le Conseil supérieur de la magistrature,
- Le Conseil supérieur de la liberté de la communication,
- La Cour constitutionnelle
- Le Médiateur de la République,
- La Commission Nationale des Droits de l'Homme
- Le Conseil Economique et Social.

La Cour Constitutionnelle est chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux. Elle veille à la régularité de l'élection du Président de la République. Elle statue, en cas de contestation, sur la régularité des élections législatives et sénatoriales.

II. PRESENTATION DE L'ADHUC

L'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC) est née le 4 août 1995 à Brazzaville. C'est une ONG¹ qui se consacre à la Promotion, à la Défense et à la Protection des Droits de l'Homme. Elle se place toujours du côté des victimes pour prévenir toute forme de discrimination et d'injustice.

Pour la réalisation de ses programmes axés sur :

- l'éducation aux droits de l'homme
- la culture de paix et de démocratie
- la défense et la protection des droits de l'homme
- l'assistance juridique
- l'appui au processus électoral
- la lutte contre l'impunité
- la gestion durable des forêts et des ressources extractives ;

L'ADHUC utilise plusieurs moyens d'action, comme les séminaires et conférences, des sessions d'information, de formation et de sensibilisation, des appels urgents, des communiqués de presse, du lobbying, et des publications de rapports périodiques sur la situation des droits de l'homme dans le pays.

L'ADHUC compte, à son actif, plusieurs actions menées tantôt seule, tantôt avec d'autres ONG partenaires. Elle fait partie du Comité des Droits de l'Homme (CDH), de la Coalition Nationale pour la Cour Pénale Internationale et de la Coalition Nationale *Publiez Ce Que Vous Payez*. Elle participe également à la Coordination d'Appui au Processus Electoral (CAPE), à la Coordination d'Appui à la Bonne Gouvernance (CNABG), et à la plateforme de la société civile congolaise pour la gestion durable des forêts.

Sur le plan international, l'ADHUC est membre de la coalition des ONG du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT). Elle a le Statut d'Observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et fait partie de l'Alliance Internationale des Peuples Autochtones et Tribaux des Forêts Tropicales (AIPATFT), Point Focal de l'Afrique Centrale pour la Coalition de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Depuis le 16 avril 2008, elle a été élue membre de l'Assemblée Générale permanente du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC).

L'ADHUC est partenaire de Agir – Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), et de la Fondation Suédoise pour les Droits Humains (FSDH) depuis 2003, et enfin de National Endowment for Democracy (NED) et de COSI.

L'ADHUC reçoit de temps en temps les subventions de l'Ambassade des Etats – Unis, de l'Institut Vie et Paix au Congo, de l'Ambassade de la Grande Bretagne en République Démocratique du Congo, de la Coalition des ONG du Statut de Rome de la CPI à New – York, de la Coalition pour la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

¹ Organisation Non Gouvernementale

III. CONTEXTE DE L'ÉVÉNEMENT ET JUSTIFICATION DU RAPPORT PRÉSENT :

C'est bien avant l'indépendance du pays que l'armée a commencé à être implantée au Congo. La métropole pour des raisons stratégiques avait installé les casernes à proximité des centres urbains ou des centres administratifs de la colonie. Après son indépendance en 1960, et avec la progression du phénomène d'urbanisation engendré par un exode rural massif dans les années 80, les casernes se retrouvent au centre des grandes villes du pays, représentant ainsi un danger potentiel permanent pour les populations des environs.

Aujourd'hui, le camp régiment blindé de Mpila a été secoué par les détonations des munitions qui, n'ont malheureusement pas épargné les populations des quartiers des environs. Le bilan de ce qui s'est passé à Mpila est effroyable, choquant et inadmissible. Comment a-t-on pu en arriver là ? Pourquoi le Congo est-il le pays où les dépôts de munitions de l'armée sont ceux qui brûlent si facilement ?

On se souvient des incidents similaires qui se sont déjà produits à Pointe-Noire en 1994 et en 1997, et à Brazzaville au camp de l'intendance à côté du régiment blindé à Mpila ainsi qu'au domicile d'un officier de l'armée à Talangai en 2011.

Le gouvernement avait pris des dispositions pour délocaliser ces armes dangereuses, information confirmée par l'entreprise MAG. Pourquoi le gouvernement n'avait-il pas ordonné l'action de cette délocalisation ? Le Ministre délégué à la Défense Nationale a fait la ronde des différentes casernes mais est resté sous les promesses malgré les plaintes sur les mauvaises conditions de travail formulées par les responsables de ces camps. Qui est responsable ? Le peuple ? Le gouvernement ?

La République du Congo est état partie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui stipule en son préambule que « Tout être humain a des droits fondamentaux dont les Etats doivent assurer le maintien et le respect [...] ».

Les casernes militaires situées au cœur de quartier populaire aux bâtiments vétustes, qui plus est, de moins en moins sécurisées, ne sont pas à encourager. Pire encore, entreposer des munitions à la puissance destructive inimaginable dans un lieu que militaires et stagiaires fréquentent au quotidien, suscite des interrogations.

IV. CONSTAT ET ANALYSE DE LA SITUATION

Les causes probables à l'origine de l'explosion de la caserne évoquées par le Ministre de la Défense, lors de son allocution à la télévision nationale, privilégie l'incendie. Le feu aurait entraîné l'explosion. Pour sa part, le Ministre de la Communication, suite au Conseil des Ministres, a déclaré qu'il s'agissait d'un court circuit. On constate ici que les membres du gouvernement sus cités fournissent à l'opinion publique des informations non vérifiées par les résultats d'une enquête, ce qui est preuve d'une certaine négligence.

Le constat est affligeant de voir Brazzaville, capitale abritant plus d'un million de personnes, ne pas avoir un plan d'urgence pour faire face à des situations de ce genre. Pour preuve, après la catastrophe du 4 mars, les hôpitaux de la ville étaient dans un tel état de dénuement qu'ils n'ont pu assurer les soins d'urgence aux victimes et aux centaines de blessés qui affluaient. Le même dénuement est observé concernant les services de secours, car de nombreuses victimes sont restées coincées sous les décombres, des heures durant, ce qui a provoqué leur décès.

S'il est vrai que le moment est encore à l'émotion, à la compassion et à la solidarité de la nation envers les blessés et les familles éprouvées ; La responsabilité politique d'un tel drame ne pourra ignorer les questions légitimes que les congolais se posent, notamment au sujet du logement, de la scolarité, et surtout de l'hygiène et des conditions sanitaires etc.

Le gouvernement, responsable de tous les dégâts, a le devoir de répondre devant le peuple, souverain primaire, tel que le reconnaît la Constitution du 20 janvier 2002. Plusieurs maux sont à l'origine du drame :

- La lenteur administrative ;
- Le non respect des instructions du chef de l'Etat ;
- Le non respect de la chose publique ;
- Le manque des sanctions positives ou négatives ;
- Le manque d'une éthique réelle sur la gestion de la chose publique...

La République du Congo est signataire de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, dite Convention de Kampala, mais ne l'a pas encore ratifiée. Ce texte définit les personnes déplacées comme suit :

« Les personnes ou groupe de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas encore traversé une frontière d'Etat internationalement reconnue. »

Au regard de cette définition, le Congo connaît donc aujourd'hui encore une situation concernant les personnes déplacées. La présence effective des fondations, des Organisations Non Gouvernementales et Associations congolaises doit être mobilisée pour la prise en charge de ces personnes, dans le cadre de la solidarité nationale.

V. DESCRIPTION DE L'ENQUETE SUR TERRAIN

A. Conseil des ministres du 04 Mars 2012

Le Conseil des ministres extraordinaire du 4 Mars 2012 a pris les mesures suivantes :

- 1- Demander à la force publique de circonscrire une zone de sécurité tout au tour du sinistre et d'y déclarer le couvre- feu ;
- 2- Retenir les sites suivants comme centres d'accueil des sinistrés :
 - Place marial à la Cathédrale Sacré- Cœur de Brazzaville ;
 - Marché de Nkombo ;
 - Paroisse Notre Dame de Rosaire ;
 - Le Centre Sportif de Makélékélé ;
 - Le stade Marchand ;
 - Le stade Annexe.
- 3- Les enfants égarés soient recueillis et protégés par la République ;
- 4- Demander aux forces de sécurité de se conformer à leurs obligations de sécurité et de protection pour que prévalent plus que jamais en cette situation l'autorité de l'Etat et les lois de la République ;
- 5- La recherche des disparus reste une priorité à laquelle le Président de la République tient, d'où le fait que même en ce moment ces recherches continuent ;
- 6- Les structures scolaires vont continuer à fonctionner et les élèves issus des établissements endommagés seront pris en charge dans d'autres établissements ;
- 7- Une mission d'évaluation du sinistre est confiée sous la coordination du Ministre d'Etat, Monsieur MOUSSA. Il s'agira en l'espèce d'évaluer les dégâts et d'y apporter les solutions les plus appropriées ;
- 8- Le Président de la République a, une nouvelle fois, insisté sur l'obligation de délocaliser à l'extérieur de Brazzaville des casernes des Forces Armées Congolaises.

B. Visite des sites, des hôpitaux, des quartiers touchés et crèche de Mougali III

Le dimanche 04 mars 2012, en matinée, vers 08h, la population brazzavilloise a connu une première détonation, précédée d'une secousse ressentie sur toute l'étendue du sol brazzavillois. Certaines personnes s'étaient déjà rendues dans les lieux de culte pour la prière, et d'autres étaient dans les habitations.

Les quatre (4) premières détonations ont été d'une violence inimaginable, scapant toutes les maisons qui se trouvaient aux alentours de l'entrepôt. Ainsi, deux quartiers ont été plus particulièrement touchés, sinon rasés. Il s'agit de Mpila et Dragage. D'autres quartiers à l'image de Talangai, Ouenzé, Mougali, Moukondo, Plateau des 15 ans etc. ont connu quelques dégâts aussi importants.

Cet incendie suivi d'explosions a causé des pertes humaines et matérielles très conséquentes. Concernant les pertes humaines, et d'après les investigations menées par l'ADHUC, le chiffre estimé est d'environ 900 morts. Il faut signaler que jusqu'au 4^{ème} jour post explosion, des corps gisaient encore dans les décombres. Aussi, cette catastrophe est peut-être la première du genre dont le Congo n'ait jamais été victime.

Il y a eu plus de 1 000 blessés. En dépit de l'extrême violence des détonations traumatisantes, nombreuses sont les personnes qui par mesure de précaution ont cherché à quitter leur domicile pour se rendre dans les quartiers moins affectés. Certains s'étaient abrités sous les ponts, d'autres dans les caniveaux.

En ce qui concerne les dégâts matériels, il y a lieu de dire qu'aucune maison se trouvant dans le rayon dudit entrepôt n'est restée dressée. En d'autres termes, quasiment tout le quartier Mpila est aujourd'hui renversé et plus de la moitié du quartier Talangaï est à terre. Aussi, tous les quartiers alentours ont connu d'énormes impacts.

Face à ces dégâts, de nombreuses personnes se sont retrouvées sans abris. Devant une telle difficulté, l'Etat a donc aménagé de nombreux sites pour les Personnes Déplacées Internes (PDI). Nous dénombrons les sites suivants : la Cathédrale Sacré Cœur, Notre Dame de Rosaire, paroisse Sainte-Marie de Ouenzé, le centre sportif de Bakongo, l'Eglise Kimbanguiste, le marché de Nkombo, l'annexe du stade Massamba Débat.

Les membres du Bureau Exécutif National de l'ADHUC se sont rendus sur tous les sites afin de constater la manière dont le gouvernement s'est organisé pour prendre en charge les personnes déplacés internes.

1. La Cathédrale Sacré Cœur

Le premier site visité a été celui de la Cathédrale Sacré Cœur. Deux équipes y œuvrent pour le bien-être des déplacés à savoir : la Croix Rouge et l'Action Humanitaire. Ce site a reçu au moins deux mille (2000) familles, divisées en vingt (20) blocs pour une vingtaine de tentes dont vingt (20) offertes par l'Ambassade de France et deux (02) par l'hôpital militaire Pierre Mougembo.

Les déplacés sont arrivés dans ce site, dès la soirée du 04 mars et ils continuent à affluer. Ils sont enregistrés par les agents du Ministère des Affaires Sociales. Dans le même temps, Caritas, la Croix Rouge Congolaise et l'Unicef ne sont pas restés en marge de la situation, et ont apporté vivres et autres dons. Les PDI étaient jusqu'au 3^{ème} jour nourris aux pains et sardines, une ou deux fois par jour, selon la quantité disponible. Ils ont été aussi ravitaillés en eau potable.

Le site ne dispose pas d'un poste de santé pour les malades, et les latrines n'existent pas. La pharmacie qui existe dans l'enceinte de l'Eglise n'a malheureusement pas été réquisitionnée. Les malades sont donc envoyés au Centre Hospitalier Universitaire ou à l'hôpital militaire, pendant que

d'autres se soignent seuls avec les moyens du bord : Bétadine... Du 04 au 08 mars, le site a enregistré trente et un (31) malades. Aucun médecin ne s'est rendu sur le site qui compte pourtant quatre (4) femmes enceintes et d'autres allaitant.

La force publique est présente sur le site pour y assurer la sécurité.



Les déplacés internes du 04 mars 2012



Femme enceinte transportée à l'hôpital dans le véhicule de la Ministre des Affaires Sociales, le 05 mars 2012

2. Notre Dame de Rosaire

Au sortir du site de la Cathédrale, nous nous sommes rendus au site Notre Dame de Rosaire à la Glacière, quartier de Bacongo. Le site de Notre Dame de Rosaire a enregistré du 1^{er} au 3^{ème} jour, plus de six cent vingt-cinq (625) personnes. Elles sont toutes logées dans un bâtiment à trois (3) portes.

Le Ministère des Affaires Sociales et certaines ONG ont fait des dons : nattes, couvertures, sardines, pain, eau. Les trois (3) premiers jours, les déplacés internes étaient nourris au pain et aux sardines une fois par jour. L'église, pour sa part, s'est chargée de mettre à leur disposition le poste de santé et le logement. Tous les malades et blessés graves sont envoyés à l'hôpital de Makélékélé ou à Mpissa. Sept (7) malades et trois (3) blessés ont été enregistrés.

Les latrines de ce site sont dans un état défectueux, il est envisagé d'en construire d'autres.

La sécurité dans ce site est assurée par les forces de l'ordre.



Les Déplacés internes du site Notre Dame de Rosaire le 05 mars 2012

3. Le centre sportif de Bacongo

Le centre sportif de Bacongo a été le troisième site que nous avons visité. A travers l'organisation interne de l'école, il a été enregistré cent sept (107) personnes.

Dans ce site, comme dans l'annexe du stade Massamba Debat, où trente huit (38) familles de cinq (5) à huit (8) personnes ont été enregistrées, le gouvernement n'a absolument rien fait depuis trois jours. Les populations de ces deux sites sont restées pendant plus de trois (3) jours oubliées dans la misère, sans nourriture, sans eau, sans latrines, sans éclairage et dans l'insécurité, dormant à même le sol.

4. Le stade Marchand

Le stade Marchand se trouvant dans la même situation que le centre sportif de Bacongo, les populations ont été déplacées vers le site de l'Eglise kimbanguiste qui a été le 5^{ème} à être visité.



Les déplacés internes du Stade Marchand le 5 Mars 2012 avant le déplacement pour le site de l'Eglise Kimbanguiste

5. L'Eglise Kimbanguiste

Dans ce site plus de deux-cent cinquante sept (257) personnes sont enregistrées, dont un malade envoyé au CHU². Les personnes déplacées sont nourries au pain et aux sardines et ravitaillées en eau potable. La sécurité est assurée par l'Eglise elle-même.

Seulement la matinée du 06 mars, les personnes déplacées n'ont pas reçu leur ration. Dix-huit (18) tentes ont été érigées. Une dame, dont les agents n'ont pas donné le nom, a fait un don de vingt-sept (27) serviettes de toilettes. Les agents de la SNDE ont pris des mesures pour le rétablissement d'eau du robinet. La construction des latrines est envisagée.

Comme pour les sites précédents, l'Eglise Kimbanguiste est dépourvu de poste de santé.

6. Marché Nkombo

Après avoir parcouru tous les sites, même ceux que nous n'avons pas détaillés, le site du marché Nkombo a été le terminus de notre enquête.

De façon générale, ce site est le mieux géré. En effet, une équipe de onze (11) volontaires a été déléguée par la Croix Rouge et l'Action Humanitaire qui travaillent par rotation. Le site a reçu plus de quatre cent (400) familles, lesquelles, depuis le 1^{er} jour ont été nourries par les enfants NGUESSO. Ils ont reçu plusieurs dons. La présidence a fait un don important en médicament et la fondation *Génération A Venir* a fait un don de deux-cent cinquante (250) matelas, deux-cent soixante et onze (271) bouteilles de CRISTAL de dix (10) litres. A notre arrivée, nous avons trouvé onze (11) bidons d'huile, cinq (5) cartons de corne-bœuf (corned beef), douze (12) sacs de riz, cinq (5) filets d'oignons, des paquets de papiers hygiéniques et garnitures, et un gros sac de plus de quatre-cent (400) pains. La société RAGEC a fourni de l'eau potable et plusieurs cartons des boîtes de conserves. Le Ministère des Affaires Sociales a conclu un contrat d'approvisionnement d'eau avec trois sociétés : OKIESSI, RAGEC et MAYO.

Les latrines du marché sont à la disposition des personnes déplacées, mais en quantité insuffisante.

Aussi, rappelons que les enfants non-accompagnés et égarés sont déposés dans les crèches, à l'exemple de celle de Mougali 3. Les parents peuvent s'y rendre pour les chercher, au fur et à mesure, et sous la responsabilité du Ministère des Affaires Sociales.

² Centre Hospitalier Universitaire



Site des déplacés internes du marché Nkombo au Nord de la ville le 05 Mars 2012



Site marché Nkombo le 05 Mars 2012

C. Enquêtes faites dans les hôpitaux

1. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Le 06 mars 2012, les membres de l'ADHUC se sont rendus dans tous les centres hospitaliers, notamment celui du CHU, de l'hôpital militaire, de Makelekelé, Mpissa et Bissita.

Le CHU a enregistré plus de cinq-cents quatre-vingt cinq (585) malades et dont vingt et une (21) personnes opérées. Les spécialistes de ce centre ont bénéficié du renfort des médecins venant deS pays étrangers suivant : France, Maroc, Sao-Tomé et Principe, Chine. Il faut signaler que les malades des services spécifiques comme l'ophtalmologie ou l'ORL (oto-rhino-laryngologie) manquent de produit. Trois (3) cas de coma émotionnel ont été signalés. La fondation Ebina a permis un renfort de vingt-cinq (25) lits et vingt-cinq (25) matelas. Les médecins français sont montés, tous les jours, pour recevoir d'autres malades.

2. L'hôpital de Makélékélé

Après la visite du CHU, l'équipe s'est rendue à Makélékélé. Ce centre a enregistré plus de cent quatre-vingt cinq (185) blessés et malades. Le service d'urgence est débordé, accueillant parfois deux (2) malades dans un même lit. Les cas les plus graves sont évacués vers le CHU.

3. Le centre de Mpissa

Quant au centre de Mpissa, l'effectif enregistré est de cent trente quatre (134) personnes, issues de tous les quartiers confondus. Trois (3) décès ont été signalés, trente neuf (39) personnes hospitalisées et d'autres qui viennent pour les soins médicaux.

4. L'hôpital militaire

A l'hôpital militaire, quatorze (14) personnes ont été admises aux urgences, soixante-neuf (69) en médecine générale, trente neuf (39) en chirurgie A et trente deux en chirurgie B. Un jeune homme de treize (13) ans a été amputé.

Au terme de notre enquête, nous retenons que tous les centres hospitaliers ont été ravitaillés en médicament et que les soins de tous les malades sont administrés gratuitement.

D. Les quartiers sinistrés

Concernant les quartiers nous avons identifié deux (2) niveaux :

1. Premier niveau

Le premier niveau concerne les quartiers de Mpila, de Dragage, et la majeure partie du quartier de Ouenzé. Les habitations y sont totalement rasées et des corps sont toujours sous les décombres, ce qui cause des odeurs nauséabondes et difficilement supportables. Le 06 mars 2012, au cours de notre enquête, les jeunes du quartier de Mpila ont découvert quatre (4) corps sous les décombres d'une maison.

Les Eglises, en période de culte lors de l'explosion, ainsi que les établissements scolaires, ont subi des dégâts déplorables.



Quartier Mpila : les décombres dans lesquelles se trouvaient les quatres (4) corps le 06 mars 2012



Le régiment blindé le 05 mars 2012 après le bombardement



Le régiment blindé après l'explosion



Le régiment blindé : au troisième jour, les munitions étaient encore en feu et la population, non sécurisée, continuaient de chercher à récupérer ses biens.



Les immeubles en construction de Mpila

2. Second niveau

Les quartiers de Ouenzé, Mougali, Talangäi et Mikalou ont également écopé d'impacts importants et de dégâts matériels non négligeables.



Vers l'hôpital de base de Talangäi



L'hôpital de base de Talangai, abandonné le 06 Mars 2012



L'hôpital de base de Talangai, abandonné le 06 Mars 2012



Les bureaux de l'ADHUC, quartier Mougali, à 35 minutes de Mpila.

VI. RECOMMANDATIONS

L'ADHUC recommande :

a) Au Président de la République

- De prendre toutes les mesures visant à affirmer et à consolider l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire (la mise en pratique des lois de la République sur les sanctions disciplinaires) ;
- De démettre le Ministre de la Défense de ses fonctions conformément à l'article 74 de la Constitution de la République du Congo du 20 Janvier 2002 et le Haut Commandement à l'armée pour le non respect des directives du Président de la République, Chef de l'Etat sur la délocalisation des casernes militaires ;

b) Au Gouvernement de la République du Congo

- De mener une enquête indépendante en toute transparence pour rechercher les causes effectives de cette explosion, d'établir les responsabilités et d'en publier les résultats ;
- D'accélérer maintenant la délocalisation des casernes militaires sur des sites éloignés des habitations ;
- D'accélérer le processus de ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique dite Convention de Kampala ;
- De procéder à l'inhumation digne des victimes du drame dans un site spécifique ;
- De mener à bon escient la mission d'évaluation du sinistre évoquée au Conseil des Ministres du 04 mars 2012 :
 - o Rechercher les personnes disparues ;
 - o Recenser les personnes blessées, disparues et décédées, toutes catégories confondues ;
 - o Recenser les habitations détruites, et autres biens matériels afin d'indemniser les victimes ;
 - o Publier les résultats de l'évaluation ;
 - o Assurer le relogement décent de tous les citoyens dont les habitations ont été détruites.

c) Au Parlement

- De mener une enquête parlementaire en toute transparence pour rechercher les causes effectives de cette explosion, d'établir les responsabilités et d'en publier les résultats ;
- D'accompagner le Gouvernement de la République dans la politique de la restauration d'un Etat de droit.

d) Aux Nations Unies et à l'Union Africaine

- D'apporter un soutien à la République du Congo pour permettre l'instauration de l'Etat de droit, de la culture de paix durable, de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la dignité humaine ;

e) Aux medias et aux Organisations de la Société Civile

- De sensibiliser la population à une culture de paix, de tolérance, de réconciliation, de pardon, de fraternité, de cohabitation pacifique, d'unité nationale et de solidarité ;

- De prendre conscience de la nécessité, pour tous les acteurs de la société civile et les medias, de contribuer à la culture de dialogue, au refus de la violence et de la haine ethnique et de promouvoir le respect de la dignité humaine dans le cadre du vivre-ensemble.

VII. REMERCIEMENTS

L'ADHUC remercie infiniment :

Le Président en Exercice de l'Union Africaine qui a fait le déplacement de Brazzaville ;

Le Président de la République du Benin ;

La France à travers son Ambassade accréditée en République du Congo à Brazzaville, qui aux premières heures du drame était sur le terrain (précisément au site de la cathédrale Sacré Cœur) ;

Les pays suivants : la République Démocratique du Congo, Sao – Tome et Principe, la République du Gabon, la République Centre Africaine, la République du Tchad, la Chine, le Maroc etc. pour leur assistance multiforme.

Fait à Brazzaville le 09 Mars 2012